

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 34-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	05/06/2020
Présents	23
Absents	0
Procurations	0
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du cinq juin deux mille vingt, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier à MIREPOIX (ARIEGE) le **onze juin deux mille vingt à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Procurations :

Absents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Désignation des Conseillers Municipaux siégeant à la Commission Communal des Impôts Directs »

A la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, la représentation de la Commune au sein des Conseils d'Administration des différents organismes extérieurs et des commissions, doit être renouvelée.

Le Conseil Municipal doit proposer 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques, et retiendra 8 titulaires et 8 suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir des droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales dans la Commune (taxes locales), être convenablement familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

La CCID se réunit à la demande du Directeur Départemental des Finances Publiques et sur convocation du Maire ou de l'Adjoint Délégué.

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des délégués à la Commission Communal des Impôts Directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

- **Désigne à l'unanimité** les délégués titulaires et suppléants dont les noms suivent comme délégués à la Commission Communal des Impôts Directs :
 - **Titulaires** : Sylvain DELETANG, Jean – François HENRIOT, Marcel BABY, Georges KOESS, Gilbert BRUNEL, Guy BIREBENT, Catherine LIGONIE, Béatrice COMAS, Sandrine PRENANT, Olivier GIRAUD, Julien ROUGE, Pascal EYCHENNE, Joël DARNAUD, Alain GIOVAGNOLI.
 - **Suppléants** : Bernard AYMOUNIN, Alain BIARD, Jean RUTAIYSIRE, Suzanne SABLIER, Denis RIERA, Jérôme RAYNAUD, Michel MAISONNAVE, Colette MATHIS, Ludovic BIARD, Jean – Louis GOMEZ, Claude DELMAS, Colombe CHAVET, Christian LUGUEL, Mireille OTTAVIANI, Didier MOUILLAT et Pierre CAUJOLLE.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20200611-3402020-DE

- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX 

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2020

Application agréée E-legalite.com